

- Paysage forestier dense
- Paysage de pâturages boisés



MOTIFS PAYSAGERS

- Motifs structurants forêt de coteau de plaine (< limite altitudinale du Rhône+100m) (inventaire de géodonnées du Canton VS - SFCEP)
- Motifs structurants forêt de versant collinéen et montagnard (> limite altitudinale du Rhône+100m - 1120m) (inventaire de géodonnées du Canton VS - SFCEP)
- Motifs structurants forêt de versant haut-montagnard et subalpin (> limite altitudinale 1120m) (inventaire de géodonnées du Canton VS - SFCEP)
- pâturage boisé (inventaire en cours d'élaboration)
- rideau brise-vent en plaine et cordons boisés (données PDC - Allées de peupliers)

- Mesures de protection réserve forestière (inventaire de géodonnées du Canton VS)

* Les données manquantes concernant un motif sont signifiées dans la légende par un encadré rouge vide.

St Gingolph (F)

Villeneuve (VD)

Aigle (VD)

Pas de Morgins (F)

Sion

Sierre

Vevey

Brigues

Martigny

Argentière (F)
Col de la Forclaz (F)

Col du Simplon (I)

Col de Albrun (I)

Col de la Furka (UR)

Col du Nufenen (TI)

Col du St Bernard (I)

VERSION DU 12.08.2022

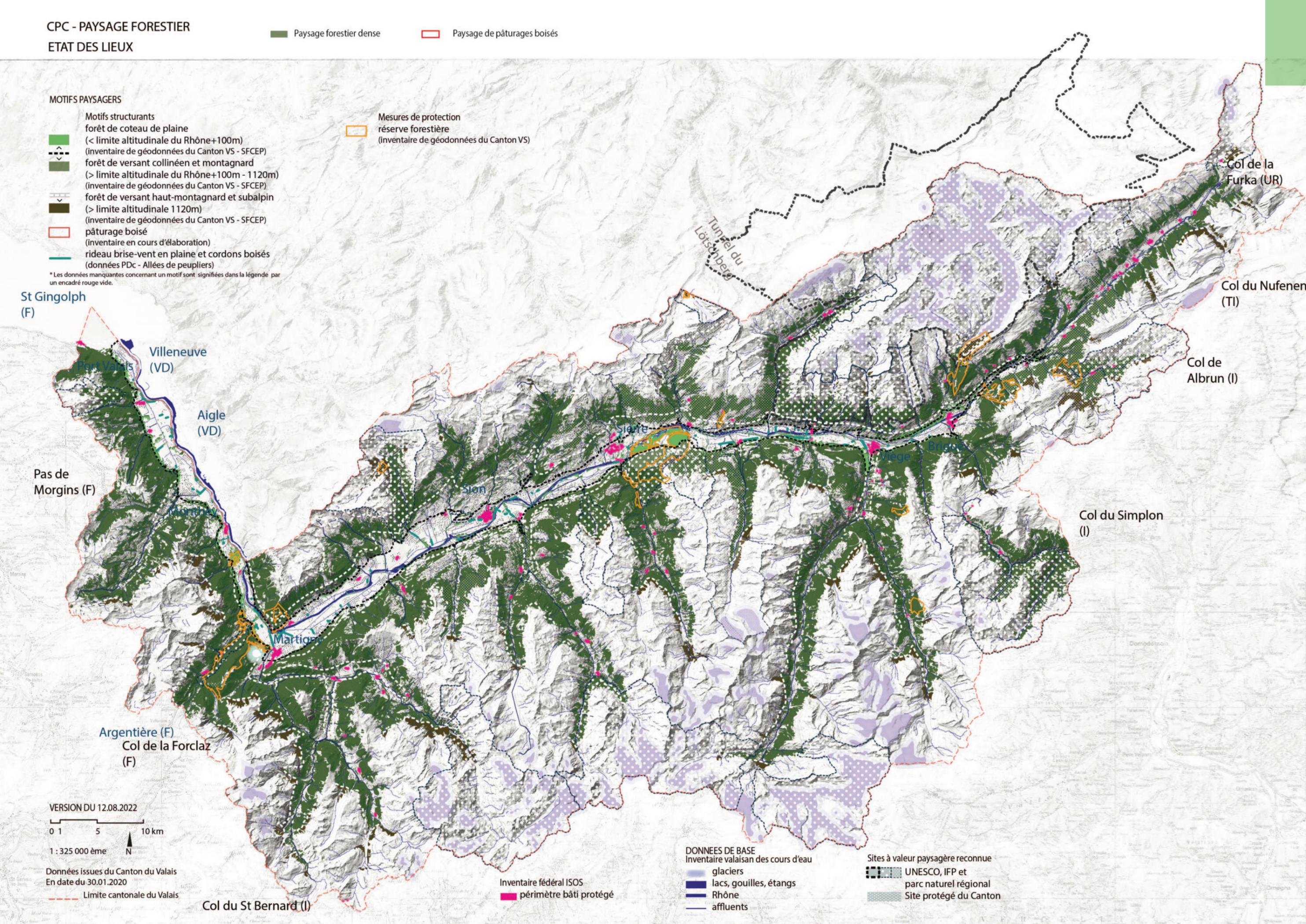
0 1 5 10 km

1 : 325 000 ème
Données issues du Canton du Valais
En date du 30.01.2020
Limite cantonale du Valais

Inventaire fédéral ISOS
périmètre bâti protégé

DONNEES DE BASE
Inventaire valaisan des cours d'eau
glaciers
lacs, gouilles, étangs
Rhône
affluents

Sites à valeur paysagère reconnue
UNESCO, IFP et parc naturel régional
Site protégé du Canton



OBJECTIFS

Paysage forestier dense

Paysage de pâturages boisés

OBJECTIF 1 - CHARPENTE

1.A. Consolider la charpente verte montagnarde en maintenant et améliorant la couvert forestier sur les versants, les rives des cours d'eau et les zones de transition avec l'agriculture et le bâti dans le but d'augmenter la résilience des milieux au changement climatique, d'améliorer le cadre de vie ainsi que de favoriser la biodiversité

OBJECTIF 2 - DIVERSITE

2.A. Préserver et soutenir l'évolution harmonieuse et diversifiée des grands paysages naturels

OBJECTIF 3 - EVOLUTION

3.B. Donner une identité aux paysages de transition dans le paysage forestier dense en fonction du changement climatique

OBJECTIF 4 - EQUILIBRE

4.B. Promouvoir la qualité élevée des paysages forestiers
4.C. Identifier, préserver et valoriser le patrimoine naturel

OBJECTIF 5 - EXEMPLARITE

5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage forestier et à sa fragilité (localisation indicative)

St Gingolph (F)

Villeneuve (VD)

Aigle (VD)

Pas de Morgins (F)

Monthey

Sion

Sierre

Viège

Brigue

Martigny

Argentière (F)

Col de la Forclaz (F)

Col de la Furka (UR)

Col du Nufenen (TI)

Col de Albrun (I)

Col du Simplon (I)

Col du St Bernard (I)

VERSION DU 12.08.2022
0 1 5 10 km
1 : 325 000 ème

Données issues du Canton du Valais
En date du 30.01.2020
--- Limite cantonale du Valais

Inventaire fédéral ISOS
■ périmètre bâti protégé

DONNEES DE BASE
Inventaire valaisan des cours d'eau
■ glaciers
■ lacs, gouilles, étangs
■ Rhône
■ affluents

Sites à valeur paysagère reconnue
■ UNESCO, IFP et parc naturel régional
■ Site protégé du Canton

CHARPENTE ET TYPES DE PAYSAGE
Continuités structurantes
■ charpente bleu-verte y c. du Rhône (cortège)
■ charpente bleu-verte des affluents (allées de fraîcheur)
Paysage parcouru
■ réseau MD (armature jaune)/voies historiques IVS
Paysages naturels et culturels
■ paysage naturel de montagne / des alpages
■ paysage forestiers / des coteaux viticoles
■ paysage des coteaux cultivés et d'herbage / de plaine agricole
Paysages bâtis
■ paysage urbain et périurbain
■ paysage de villages et hameaux
■ paysage de stations alpines

Tunnel du Lötschberg

Définition

Les paysages forestiers sont des zones boisées continues, peu peuplées. Ils sont façonnés par le climat, la topographie, la géologie et l'altitude.

Les forêts recouvrent environ un quart du territoire valaisan, des rives du Rhône jusqu'à la zone subalpine où la limite de la forêt atteint 2'000-2'400 m selon les régions. Un gradient s'observe ainsi depuis le lac jusqu'au fond des vallées alpines où se succèdent des boisements riverains associés à diverses reliques de boisements de plaine, puis des hêtraies, sapinières, chênaies, pinèdes, pessières, mélézins et arolières.

Les forêts imprègnent ainsi le paysage, par les mosaïques de peuplements de structures différentes et les teintes des feuillages caducs ou persistants, printanières ou automnales. L'activité humaine au cours de son évolution a fortement modifié la répartition des surfaces et les types de forêts actuels. L'épicéa a ainsi été fortement favorisé au détriment du sapin blanc et du hêtre. Les pâturages boisés riches en mélèzes présentent un type forestier typiquement créé par la main de l'homme. En plaine, on trouve plusieurs plantations de peupliers qui avaient historiquement pour vocation de fournir du bois de râperie pour les papeteries.

Cadre cantonal

Les forêts doivent être conservées dans leur étendue et leur répartition géographique, et protégées en tant que milieu naturel (art. 1 LFo).

La fiche A.6 « Fonctions et gestion forestière » du PDC pose les enjeux d'une stratégie de développement basée sur le renforcement des fonctions protectrices, productives, biologiques et sociales de la forêt et formule des principes de base tels que : maintenir et promouvoir l'économie forestière régionale qui permet de réduire l'impact sur l'environnement en utilisant une ressource locale et renouvelable ; assurer et améliorer la fonction de protection de la population des forêts par un entretien efficace et régulier ; augmenter la biodiversité, en premier lieu dans les types de forêt particuliers au Valais et/ou contenant des espèces rares ou emblématiques du canton ...

Qualités

Le paysage forestier dense englobe tous les milieux forestiers dominés par les arbres, qu'ils soient de plaine, de coteaux ou de versants forestiers. Il se distingue par ses quatre fonctions principales : protection contre les dangers naturels, production de matière première durable, protection de la biodiversité et récréation (accueil du public notamment à travers le réseau dense de sentiers pédestres et de lieux de contemplation).

La fonction de production répond aux buts d'exploitation et de valorisation du bois (également pour des produits typiques régionaux). On peut remarquer un fort attachement de la population à la forêt, notamment aux fonctions protectrices et de délasserment.

La gestion forestière actuelle prend en compte l'évolution de la composition en essences due aux changements climatiques, les effets de ces derniers sur la stabilité et la santé des massifs forestiers ainsi que leur impact sur la réalisation des fonctions forestières nécessaires à la population.

Les connexions entre les milieux naturels assurées par le paysage forestier remplissent la fonction de protection de la



Val Ferret - Différentes topologies de milieux forestiers typiques de vallées latérales

biodiversité. L'interface avec les milieux urbains et agricoles est parfois sujette à des conflits d'usage. Enfin, la forêt, avec ses différents étages de végétation et les multiples essences, a également un rôle d'agent régulateur face aux changements climatiques.

Références

- WWF, 2019 : Un réseau pour la biodiversité. Proposition et exigences pour une infrastructure écologique sur le Plateau suisse
- Ville de Sion, 2017 : AcclimataSion, Aménagement des villes et adaptation au changement climatique
- OFEV, 2015 : Biodiversité en forêt, Objectifs et mesures
- État du Valais, 2014 : Guide de la forêt valaisanne
- OFEV, 2013 : Politique forestière 2020, Visions, objectifs et mesures pour une gestion durable des forêts suisses
- OFEV, 2013 : Forêt protectrice en Suisse, du projet SilvaProtect-CH à la forêt protectrice harmonisée
- Bio-eco, du dialog-umwelt, Ernst Basler+Partner, 2012 :

Adaptation aux changements climatiques dans les villes suisses, Rapport final

- Agridea, 2009 : Les réseaux écologiques, Une ordonnance pour promouvoir les réseaux écologiques
- OFEV, 2005 : Gestion durable des forêts de protection
- Delarze R., 2005 : Réseau Écologique Cantonal pour la plaine du Rhône (REC), Concept directeur
- OFEV, 2004 : Programme forestier suisse, Programme d'action 2004-2015
- OFEFP, 2004 : Cahier de l'environnement n°373 Nature et paysage - Réseau écologique national REN, Rapport final

Bases légales

- Loi fédérale sur les forêts (LFo)
- Loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels (LcFDN)



Village de Liddes - Route internationale du Grand-St-Bernard et forêt protectrice de la Lantse

CHAMPS DE TENSION

Entre prestations d'habitat et foncière

Toute construction en forêt, d'ordre public ou privé, induit des nuisances à la faune et à la flore, des pollutions potentielles et la fragmentation du milieu naturel.

Les boisements de plaine sont sous pression, principalement face au développement urbain et industriel. Les surfaces agricoles (vigne et agriculture de plaine) tendent à s'intensifier. La législation forestière protège strictement les forêts. Des mesures de compensation peuvent contribuer à augmenter marginalement ces espaces naturels forestiers devenus rares en plaine.

Entre prestations d'habitat et de production

Avec la déprise agricole, les forêts de montagne progressent au détriment des espaces ouverts (prés escarpés et pâturages sous-pâturés principalement). À long terme, la biodiversité diminue avec leur fermeture.

Entre prestations foncière, de production et de régulation

Le développement d'infrastructures de production ou de transport d'énergie ainsi que d'autres constructions peuvent entrer en conflit avec les objectifs de protection de la forêt et restreindre la gestion et l'exploitation forestières (ex. vols d'hélicoptères plus complexes).

Entre prestations d'habitat et culturelle (cadre de vie)

Le développement des zones bâties morcelle les paysages naturels, ce qui impacte la concrétisation des fonctions forestières.

Entre prestations d'habitat et culturelle (loisirs/détente)

La forêt est très prisée pour de nombreuses activités de loisirs, ce qui peut nuire à la flore et à la tranquillité de la faune.



Vernayaz - Différentes lignes à haute tension



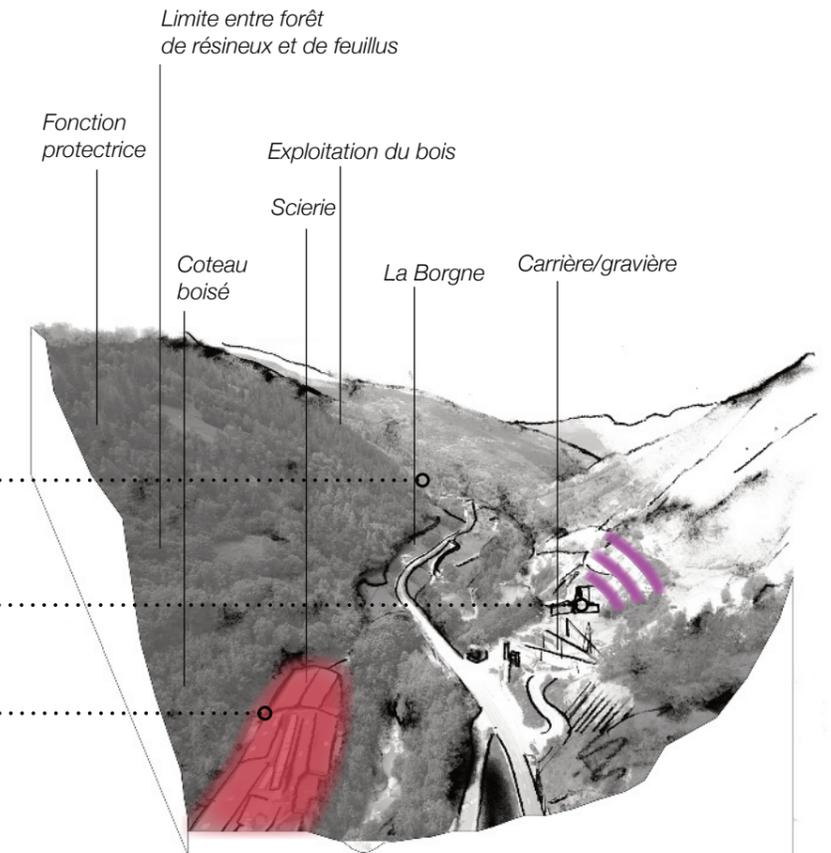
La Luette dans le Val d'Hérens



La Luette dans le Val d'Hérens



Val de Bagnes - Anciens pâturages abandonnés, reboisés d'épicéas et de mélèzes, ainsi que différentes friches plus récentes de feuillus divers dans les mayens en amont

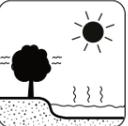


La forêt est très prisée pour de nombreuses activités de loisirs, ce qui peut nuire à la flore et à la tranquillité de la faune

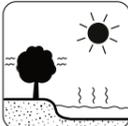
Nuisances dans un lieu sauvage

Activité industrielle en forêt riveraine

La Luette dans le Val d'Hérens

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
OBJECTIF 1 - CHARPENTE				
	<p>1.A. Consolider la charpente verte montagnarde en maintenant et améliorant le couvert forestier sur les versants, les rives des cours d'eau et les zones de transition avec l'agriculture et le bâti, dans le but d'augmenter la résilience des milieux au changement climatique, d'améliorer le cadre de vie ainsi que de favoriser la biodiversité</p>			
<p>A.6 P1 Assurer une gestion durable des forêts, qui se fonde sur une sylviculture proche de la nature et qui tend à la multifonctionnalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connecter les rives boisées des cours d'eau de montagne jusqu'en plaine • Préserver la connexion entre les milieux naturels, les corridors écologiques • Améliorer la répartition des surfaces de valeur écologique afin d'assurer leur connectivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser pour les aires forestières dans la plaine du Rhône des outils de planification, qui permettent d'anticiper la délocalisation (défrichement et plantation ailleurs), pour que la forêt ait le temps de se développer et de réaliser sa fonction écologique • Élaborer et mettre en oeuvre, en collaboration avec les communes concernées, les concepts régionaux nature et paysage permettant de localiser les éléments de valeur et d'optimiser les liaisons et équilibres écologiques • Mettre en place une gestion coordonnée de corridors biologiques, de mise en réseau et de qualité du paysage, notamment au travers des projets d'agglomération, des PDi, des planifications agricoles ou des parcs naturels régionaux • Intégrer, en cas de projet, des diagnostics écologiques dans le but d'étoffer les corridors écologiques, voire d'en définir de nouveaux • Réduire les fractures le long de la charpente bleue-verte en reboisant où c'est nécessaire (maintenir des espaces herbacés non forestiers), avec pour but le comblement des manques pour une mise en réseau 	<p>Concept régional nature et paysage (CRNP)</p> <p>Plan directeur intercommunal (PDi)</p> <p>Projet d'agglomération (PA)</p> <p>Planification agricole</p> <p>Parcs naturels régionaux (PNR)</p> <p>Conventions-programmes dans le domaine de l'environnement</p> <p>Planification de l'infrastructure écologique</p>	 
<p>B.6 P5 Ménager les milieux sensibles traversés (p. ex. forêt, agriculture) ou abritant des espèces rares et/ou menacées, veiller à ne pas interrompre les corridors faunistiques, et limiter les dérangements dans les districts francs, les zones de tranquillité de la faune et les zones d'hivernage prioritaires de la faune</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver un équilibre entre activités de loisirs et milieux sensibles traversés (p. ex. forêt, agriculture, biotopes protégés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et améliorer l'attractivité des berges du Rhône et de certains affluents • Assurer l'information des visiteurs et visiteuses des sites sensibles, ainsi que leur canalisation, par une signalétique appropriée ou la présence de personnel aux périodes et endroits adéquats, et former/sensibiliser le personnel des offices du tourisme • Créer, dans certains cas, des points d'observation des milieux naturels lorsqu'ils ne peuvent pas être parcourus 	<p>Plan directeur intercommunal (PDi)</p> <p>Projet d'agglomération (PA)</p> <p>LIML, planification des itinéraires de mobilité de loisirs</p>	 
<p>A.6 P6 Valoriser la forêt en tant qu'espace de détente et de loisirs pour la population indigène et les touristes en améliorant son accessibilité tout en respectant les zones de protection sensibles</p>				

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
OBJECTIF 2 - DIVERSITÉ				
2.A. Préserver et soutenir l'évolution harmonieuse et diversifiée des grands paysages naturels				
<p>A.6 P7 Sauvegarder la variété des paysages ouverts traditionnels en gérant l'extension naturelle de la forêt</p>	<p>Forêts de coteau de plaine</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir et protéger les structures écologiques existantes Assurer la conservation de l'aire forestière Assurer le cycle naturel complet des forêts en renonçant à l'exploitation et en conservant et améliorant la qualité des milieux forestiers particuliers par des interventions ciblées Renforcer, valoriser et augmenter le nombre des rideaux brise-vent dans les mosaïques de la plaine 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le relevé, la gestion et la préservation des forêts des coteaux Définir les pâturages boisés comme une solution viable pour concilier les intérêts agricoles, forestiers et naturels Attribuer des contributions à la qualité du paysage (CQP) en fonction des structures paysagères Maintenir des boisements en plaine du Rhône (selon critères forestiers : diversifiés et adaptés aux changements climatiques) <p>Châtaigneraies</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'entretien et la remise en état des murs et des terrasses ainsi que l'entretien des anciens accès et des constructions destinées à la culture des châtaignes, avec le maintien de l'exploitation sylvo-pastorale si elle est judicieuse, en s'appuyant sur des projets soumis à subventionnement car en faveur de la biodiversité et de la conservation de la valeur patrimoniale <p>Paysage historique</p> <ul style="list-style-type: none"> Reconstituer des rideaux brise-vent en s'appuyant notamment sur leur composition et situation historiques 	<p>SFP, OFEV, Extension naturelle des forêts en Valais – Guide méthodologique pour les communes, 2011</p> <p>WSL, Quatrième Inventaire forestier national suisse – Tableaux et cartes des résultats de l'IFN 2009-2013</p> <p>Possibilités de soutien pour projets économiques via la Nouvelle politique régionale (NPR)</p> <p>Planification régionale agricole (PDR)</p> <p>Concept régional nature et paysage (CRNP)</p>	  

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
OBJECTIF 2 - DIVERSITÉ				
2.A. Préserver et soutenir l'évolution harmonieuse et diversifiée des grands paysages naturels				
<p>A.6 P2 Assurer la protection contre les dangers naturels en entreprenant les interventions sylvicoles nécessaires dans les forêts protectrices</p>	<p>Forêts de versant collinéen et montagnard</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir et développer les forêts de plaine, les forêts alluviales, les boisements des rives et du delta du Rhône Mettre en évidence les éléments culturels historiques par des mesures sylvicoles appropriées Limiter les risques de dégâts aux forêts (p. ex. incendies, néobiontes - flore et faune) 	<p>Fonction de protection</p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôler l'entretien, afin de favoriser le renouvellement de la forêt ainsi qu'une densité suffisante Encourager les reboisements favorisant la diversité des essences ainsi qu'un enracinement optimal pour lutter contre l'érosion et les glissements de terrain Entretenir des lieux symboliques et des points de vue, préserver des arbres remarquables comme points de repère Sensibiliser le public sur les risques d'incendie et les plantes invasives. Organiser des points d'information tout public sur les menaces à la santé de la forêt Adapter la sylviculture aux nouveaux enjeux créés par les changements climatiques (périodicité de coupe plus élevée, composition en essences indigènes plus diversifiées, variation de la structure des peuplements) Encourager la sylviculture proche de la nature en s'appuyant sur les essences locales et leurs différents atouts 	<p>SFP, OFEV, Extension naturelle des forêts en Valais – Guide méthodologique pour les communes, 2011</p> <p>WSL, Quatrième Inventaire forestier national suisse – Tableaux et cartes des résultats de l'IFN 2009-2013</p> <p>SFP, SSCM, Concept de protection contre les incendies de forêts, 2009</p> <p>État du Valais, SFNP : harmonisation des forêts protectrices prioritaires</p>	  
<p>A.6 P5 Encourager l'utilisation rationnelle du bois indigène, notamment en tant que matière première pour la construction et autres produits économiques, ainsi que comme agent énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser la chaîne de production du bois, économiquement et culturellement 	<p>Fonction de production</p> <ul style="list-style-type: none"> Commercialiser les produits locaux, documenter l'histoire et les traditions locales, développer et créer des produits locaux (p. ex. redynamisation de la culture de la châtaigne, fêtes) Promouvoir le bois local (pour la construction et l'ameublement, pour la production de panneaux, papier et carton, pour la production d'énergie ...) : commerce avec les entreprises locales, présentation de la gestion forestière actuelle et traditionnelle, développement de produits, diversification de la production Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers sur les possibilités de projets subventionnés 	<p>Possibilité de soutien de projets économiques via la Nouvelle politique régionale (NPR)</p> <p>Stratégie « Bois », <i>en cours d'élaboration</i>, Agenda 2030</p> <p>Stratégie énergétique - Confédération 2050</p>	

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
------------------	---------------	---------------------	--------	-----------------------

OBJECTIF 3 - ÉVOLUTION

3.B. Donner une identité aux paysages de transition dans le paysage forestier dense en fonction du changement climatique

- Identifier et valoriser les espaces de transition du paysage entre forêt et bâti, entre forêt et espaces agricoles
- Mettre en avant le rôle important des zones de transition dans les milieux naturels de montagne pour affronter les changements climatiques

- Maintenir l'existant et recréer les cordons boisés structurants
- Valoriser et entretenir les lisières forestières à haute valeur écologique
- Structurer les zones de transition en favorisant l'entretien des limites forestières traditionnelles avec le milieu bâti, les routes et l'agriculture
- Sécuriser le pied de la pente pour protéger les infrastructures ou le bâti (généralement routes cantonales)
- Structurer les limites forestières artificielles et démonter les constructions ou installations en forêt non conformes à l'affectation de la zone comme les routes asphaltées
- Sensibiliser à la problématique du morcellement du paysage ainsi que de l'impact sur la faune
- Travailler sur les zones de transition autour des réserves naturelles

Réseau écologique cantonal (REC)



Communication

- Promouvoir et communiquer autour des zones de transition, des réserves forestières, et de leurs atouts pour la biodiversité et le bon fonctionnement des systèmes naturels

OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE

4.B. Promouvoir la qualité élevée des paysages forestiers

A.9 P6 Renforcer la nature en ville afin d'améliorer la qualité de vie urbaine, de limiter le risque d'inondations par la mise en place de sols perméables et de lutter contre les îlots de chaleur

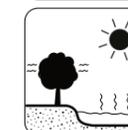
- Accompagner l'évolution de la forêt due aux changements climatiques
- Sensibiliser au rôle important des arbres pour la régulation du climat (particulièrement dans les centres-villes et les zones périurbaines)
- Valoriser les sols perméables en ville pour planter des arbres en pleine terre (rôle d'espace public, de lieux de détente et de fraîcheur)
- Accompagner la transformation des forêts en termes de modification de leur structure/modification des essences liée au changement climatique : interventions visant à maintenir les prestations de la forêt

Nature en ville

- Étudier le choix des espèces végétales, le rôle et la gestion des arbres dans un développement urbain adapté au réchauffement climatique, contre les îlots de chaleur en milieu urbain
- Préserver les lieux boisés en ville à haute valeur patrimoniale (tels que Montorge et Tourbillon à Sion)

Régulation du climat

- Maintenir des îlots de fraîcheur (protection, entretien et valorisation des sentiers et des bisces)



PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
------------------	---------------	---------------------	--------	-----------------------

OBJECTIF 5 - EXEMPLARITÉ

5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage forestier et à sa fragilité

- Promouvoir les loisirs en forêt

- Communiquer sur le paysage forestier au travers d'offres touristiques et de loisirs respectueuses de la nature
- Encourager les actions de sensibilisation (sorties didactiques pour les écoles, évènements publics, communication officielle sur les projets emblématiques, panneaux d'information...)



QUALITÉS GÉNÉRALES

Définition

Les pâturages boisés, en raison de leur exploitation mixte sylvo-pastorale, sont des paysages culturels traditionnels. Les pâturages sont peuplés d'arbres isolés ou de groupes d'arbres qui peuvent offrir une protection au bétail. Leur aspect varie en fonction de l'exploitation et des essences qui s'y trouvent.

Cadre cantonal

Jusqu'à maintenant, la gestion des pâturages boisés par une étude de planification est volontaire et individuelle. Elle se base principalement sur des études forestières ainsi que sur des concepts de Cantons voisins, mais également sur des aides à l'exécution et manuels publiés par l'OFEV.

La stratégie de gestion des pâturages boisés se base sur des principes de durabilité :

- conservation de l'aire forestière
- conservation de la pratique agricole
- conservation du patrimoine historique
- sylviculture proche de la nature
- multifonctionnalité des forêts
- agriculture extensive
- travail agricole rentable
- gestion forestière durable.

Aujourd'hui, plusieurs projets concernent la réhabilitation de pâturages boisés pour des aspects de promotion du patrimoine historique, d'économie agricole, d'attrait touristique, d'amélioration de la qualité des habitats naturels et d'amélioration de la biodiversité. Ces projets sont en partie subventionnés par le Canton et la Confédération via les subventions aux projets Biodiversité en forêt.

Qualités

En Valais les pâturages boisés sont généralement composés de mélèzes, accompagnés parfois d'arolles et d'épicéas. L'alternance de milieux ouverts et plus denses en font des zones d'une grande valeur pour la biodiversité. L'exploitation traditionnelle des pâturages boisés se fait via la sylviculture proche de la nature. Ce paysage se compose d'éléments de délimitation (clôtures en bois, murs de pierres sèches), parfois de voies historiques. Les pâturages boisés représentent une interface entre les forêts denses et les milieux ouverts, avec la présence d'espèces (flore et faune) des deux milieux (ouverts et fermés).

Les mélèzes permettent la croissance d'un herbage de qualité, notamment en atténuant les effets du vent parfois violent et en protégeant le sol contre la sécheresse.

Au Mont Chemin, sur Martigny, ils sont en moyenne âgés de 150 à 200 ans (le tiers de leur espérance de vie). À Balavaux, sur Iséables, le plus vieux d'Europe avec un âge de près de 1'000 ans a été exploité pour sa résine (production de térébenthine et colophane).

Les lisières lâches et non rectilignes suggèrent une imbrication entre forêt et pâturage. Il s'agit de lieux historiques avec la présence de coutumes vivantes, produits locaux, spécialités régionales et locales.

Les pâturages boisés sont des sites très appréciés par le public, de part leur situation en moyenne montagne, les jeux d'ombre et de lumière, la tranquillité et la vue sur la plaine et les montagnes. La composition aérée de ce type de forêt est très esthétique et agréable pour les balades.

Références

- République et Canton du Jura, 2018 : Politique cantonale des pâturages boisés
- Conseil fédéral, 2017 : Plan d'action *Stratégie Biodiversité Suisse*
- OFEV, 2015 : Conservation de la diversité biologique dans la forêt suisse
- OFEV, 2015 : Biodiversité en forêt. Objectifs et mesures
- SFCEP - Canton du Valais, 2014 : Guide à la forêt valaisanne
- Conférence TransJurassienne, 2008 : Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'arc jurassien
- Farquet R., Metral R., 2004 : Les forêts du Mont Chemin. Un héritage en évolution

Bases légales

Loi fédérale sur les forêts (LFo)



Val d'Entremont - Col des Planches

CHAMPS DE TENSION

Entre prestations de production et d'habitat

Le manque d'entretien des pâturages, la déprise agricole et la tendance à la ségrégation entre prairies ouvertes et zones densément boisées mènent à une transformation du pâturage boisé en forêt dense.

La garantie d'un bon potentiel fourrager entre en conflit avec le maintien des ligneux permettant d'offrir des habitats propices à la biodiversité.

La présence de clôtures gêne la faune.

Entre prestations culturelle (cadre de vie) et de production

La présence d'infrastructures impacte le paysage et entre en conflit avec l'entretien de la forêt. Elle mène à des interférences entre exploitation, entretien et tourisme.



Col des Planches - Structures d'accueil



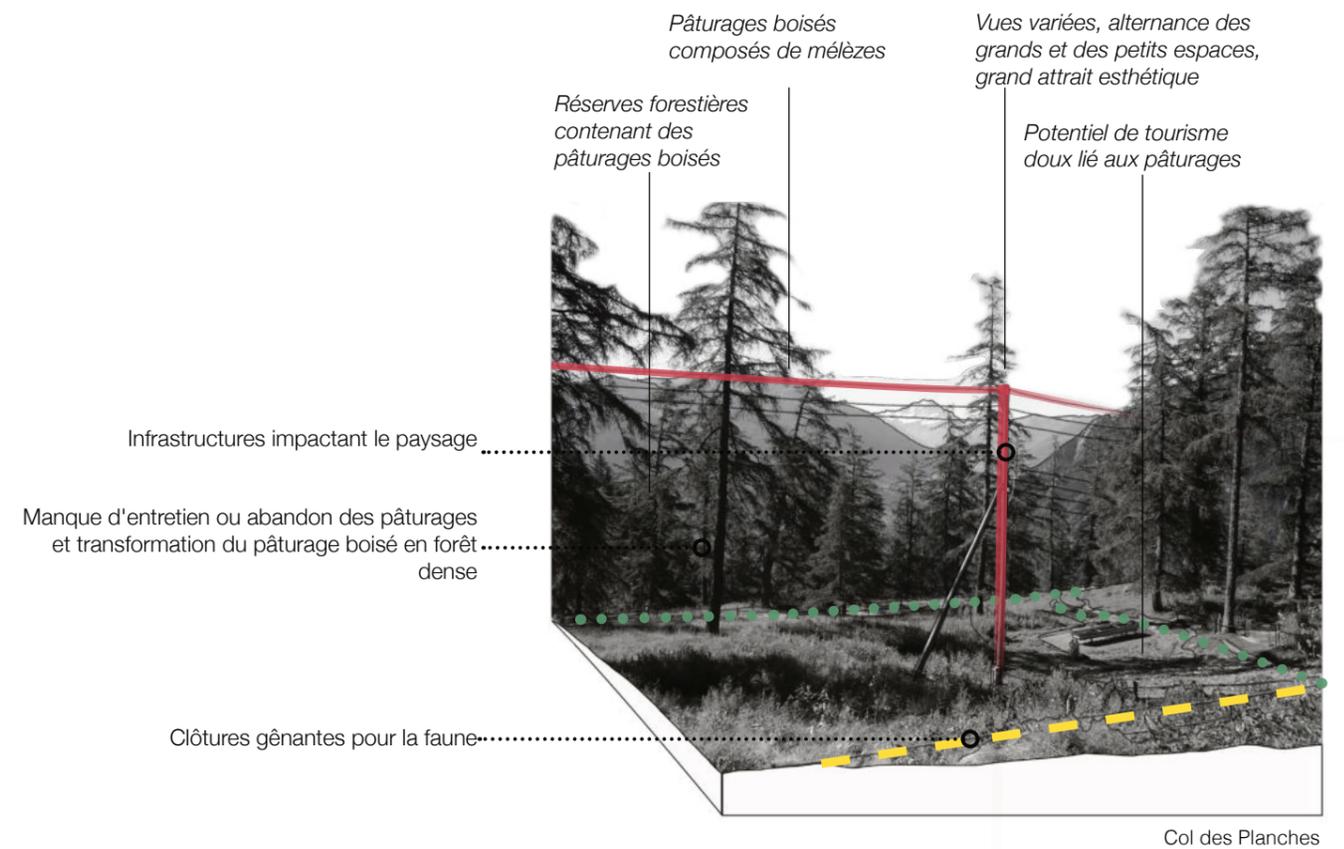
Col des Planches - Mélèzes

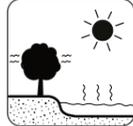


Col des Planches - Clairière



Col des Planches - Exploitation du bois et chemins



PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
OBJECTIF 2 - DIVERSITÉ				
2.A. Préserver et soutenir l'évolution harmonieuse et diversifiée des grands paysages naturels				
<p>A.6 P4 Conserver et mettre en valeur les structures forestières issues de modes de gestion traditionnelle, notamment les pâturages boisés et les châtaigneraies (selves)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'exploitation sous forme de pâturages boisés 	<p>Paysages historiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir, renforcer, recréer le type d'exploitation traditionnelle Sélectionner les sites les plus appropriés pour une mise en valeur et un éventuel agrandissement des pâturages boisés ; impliquer les exploitantes et exploitants agricoles dans la réalisation Effectuer des coupes de mise en lumière, des éclaircies, des plantations. Maintenir l'exploitation pastorale Entretenir les clairières pour l'attractivité agricole et paysagère. Réaliser des plantations, si nécessaire, pour assurer la pérennité du boisement Maintenir des arbres d'âges différents pour assurer le rajeunissement et la pérennité du pâturage boisé Mettre en valeur les milieux particuliers (p. ex. zones humides, crêtes sèches) qui disparaissent avec une sylviculture trop intensive Installer des protections autour des jeunes arbres pour éviter leur abroustissement Viser une densité d'arbres variable (plus dense sur les pentes et plus clairsemée sur les replats) <p>Planification</p> <ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les projets subventionnés, également pour le maintien du bétail Étudier et suivre les milieux naturels protégés. Planifier leur gestion pour assurer leur conservation dans le temps 	<p>Manuel sur les conventions-programmes 2020-2024 dans le domaine de l'environnement, OFEV, 2018</p> <p>Possibilité de soutien pour les projets économiques via la Nouvelle politique régionale (NPR)</p> <p>Paiements directs (OPD)</p> <p>Financements selon la LPN</p> <p>Subventions forestières pour la biodiversité</p> <p>Révision de la cartographie des pâturages boisés, <i>en cours</i>, SFNP</p>	  

PRINCIPES DU PDc		MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE				
4.B. Promouvoir la qualité élevée des paysages de pâturages boisés				
<p>A.6 P4 Conserver et mettre en valeur les structures forestières issues de modes de gestion traditionnelle, notamment les pâturages boisés et les châtaigneraies (selves)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver et améliorer la qualité structurelle des pâturages boisés ainsi que le lien avec les milieux voisins 	<p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter les constructions et les installations • Entretenir les délimitations traditionnelles des pâturages (murs, clôtures) • Supprimer les clôtures fixes néfastes aux déplacements de la faune et les remplacer par des clôtures temporaires • Atténuer l'impact visuel des infrastructures existantes par la gestion forestière 	<p>Neuchâtel DDTE, SFFN, SAGR, SENE, Guide des bonnes pratiques pour la gestion et l'exploitation des pâturages boisés. 2018</p>	
4.C. Identifier, préserver et valoriser le patrimoine naturel				
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'interconnexion entre les milieux et soutenir un tourisme respectueux • Intégrer les pâturages boisés dans l'offre touristique 	<p>Offre touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en avant les sentiers de mobilité douce, notamment les sentiers historiques traversant les pâturages boisés • Régler la cohabitation du public avec les exploitations agricoles et les intérêts forestiers 	<p>SFP, Les fiches techniques du Service des forêts et du paysage. Projet régional de compensation. Pâturage boisé de Fenestral. 2013</p>	
OBJECTIF 5 - EXEMPLARITÉ				
5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage de pâturages boisés et à sa fragilité				
		<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur le paysage au travers d'offres touristiques et de loisirs respectueuses de la nature • Encourager les actions de sensibilisation (sorties didactiques pour les écoles, événements publics, communication officielle sur les projets emblématiques, panneaux d'information ...) 		